



Observer l'égalité femmes-hommes dans les quartiers prioritaires de la région Centre-Val de Loire

Journée régionale d'informations
1^{er} mars 2017 à Orléans (SGAR)

SYNTHESE

Mission réalisée dans le cadre
du CPER Etat-Région Centre-Val de Loire 2015-2020

Contexte de la journée régionale :

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région Centre-Val de Loire, Villes au Carré mène en partenariat avec la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (SGAR) et le réseau des déléguées départementales (DDCS/PP) une mission d'appui sur la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville, un des trois axes transversaux prioritaires avec la jeunesse et la lutte contre les discriminations,.

Arrivant à mi-parcours les contrats de ville peuvent être ajustés au regard des premières années de mise en œuvre et d'accès à des informations nouvelles.

Aussi la Direction régionale a voulu faire produire des tableaux de bord dans les 53 quartiers de la région Centre-Val de Loire pour diffuser les informations aux 19 contrats de ville, en 6 livrets départementaux.

Villes au Carré a sollicité le COMPAS et l'Observatoire des inégalités pour faire connaître les indicateurs les plus récents et apporter des chiffres de références, à partir des informations disponibles 2013 et retenues par les déléguées aux droits des femmes et à l'égalité, dans la comparaison quartier/EPCI, département et région :

- Le contexte démographique
- La structure des ménages
- L'emploi et le niveau de formation
- Les modes de vie

Ces indicateurs de références pourront d'autant plus motiver l'action publique à agir en faveur de plus d'égalité qu'ils sont locaux et récents (2013). Ils nécessiteront d'être complétés par d'autres indicateurs qualitatifs pour produire une « photographie » qui permettra de suivre ce qui va changer.

La journée organisée le 1er mars à Orléans a été introduite par Jérémie Bouquet, SGAR adjoint, qui a affirmé la mobilisation de l'Etat pour réduire les inégalités des femmes et des hommes et l'intérêt du travail mené par Villes au Carré. Elle a permis de présenter ces tableaux en exclusivité aux acteur·trice·s de l'égalité femmes-hommes et de la politique de la ville, tout en leur donnant les moyens de s'approprier et de réutiliser ces données. Elle sera complétée par des rencontres en départements pour accompagner les acteur·trice·s et les élu·e·s à définir des actions pertinentes pour une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans les quartiers.

Lien vers les tableaux de bord des quartiers en région Centre-Val de Loire et par départements

<https://goo.gl/x9rpLv>

Les indicateurs sont disponibles sous fichier excel sur demande à Villes au Carré.

Dans les quartiers de la Politique de la ville, certains facteurs aggravants, comme la pauvreté et les difficultés d'accès à l'emploi et aux soins, font que les inégalités entre hommes et femmes sont accentuées. Il est donc primordial, pour agir sur ces inégalités, d'avoir un regard sur les situations comparées des hommes et des femmes, à l'intérieur des quartiers, mais aussi à plus grande échelle.

Ces chiffres inédits sont d'autant plus intéressants qu'ils présentent les chiffres des quartiers, des intercommunalités concernées, du département, de la région et sont comparés à une moyenne nationale, en valeur absolue ou en pourcentage.

Les notions clés pour comprendre les inégalités entre les femmes et les hommes et pour agir

Nina Schmidt, chargée de mission à l'Observatoire des inégalités

Après une introduction de la journée par le Secrétaire Général adjoint aux Affaires Régionales (SGAR) **Jérémy Bouquet**, la journée a commencé par une exposition des enjeux de la situation des femmes, au niveau national comme dans les quartiers, dans quatre grands domaines : éducation et niveaux de diplômes, travail, politique et espace domestique.

En effet, les inégalités entre hommes et femmes se constatent tout d'abord dans l'**éducation**, où la répartition et le type de diplômes obtenus par les individus est encore largement marqué par leur identité de genre. Même si les femmes ont des taux de réussite importants et atteignent des niveaux élevés de diplôme, elles sont moins présentes dans les filières les plus valorisées et concurrentielles, comme les écoles de commerce et les classes préparatoires.

Ces différences se prolongent dans le domaine de l'**emploi**, qui est un point central des questions d'égalité, condition privilégiée pour l'autonomie des individus. Les dernières décennies montrent une présence croissante des femmes sur le marché du travail, bien que leur taux d'activité¹ reste inférieur d'environ 10 % à celui des hommes.

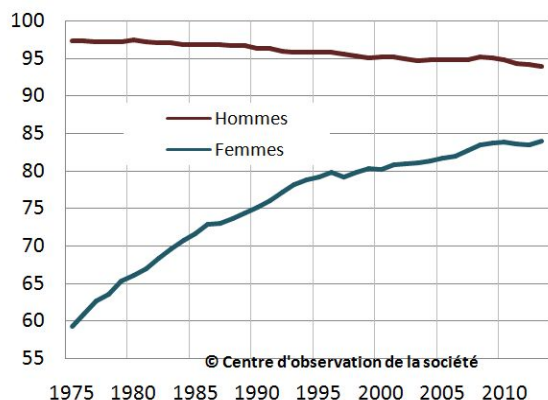
De plus, leur salaire reste inférieur (avec un écart estimé entre 18,6 % à 25,7 % en moyenne, en fonction des sources utilisées), toutes catégories professionnelles et temps de travail confondus.

Ces écarts ont plusieurs explications :

- le temps partiel, qui concerne en majorité les femmes (bien qu'il touche également les hommes dans une proportion plus grande dans les quartiers prioritaires, en raison d'emplois plus précaires et ponctuels) ;
- le niveau de responsabilité : le terme de « plafond de verre » désigne ainsi le fait que les femmes sont beaucoup moins représentées dans les postes à responsabilités, et ce d'autant plus que ces

Evolution des taux d'activité selon le sexe

Source : Insee. 25-49 ans, en %



¹ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

postes sont élevés dans la hiérarchie ;

-des parcours et diplômes différents, les femmes étant plus nombreuses dans les secteurs les moins considérés.

Ainsi, les écarts de salaires s'expliquent par un ensemble d'éléments structurels du travail des femmes. Cependant, on constate que **10,5 % des écarts restent inexpliqués**, et relèvent ainsi d'une discrimination directe. Ils sont dus à une présence moindre des femmes sur leur lieu de travail, notamment car elles prennent majoritairement en charge les activités de soin aux enfants et aux personnes dépendantes.

Leur temps est par ailleurs plus accaparé par les **tâches domestiques**, dont la répartition n'a guère évolué dans la dernière décennie. Les tâches qui leur reviennent en général sont les plus invisibles

et dévalorisées (tâches répétitives et quotidiennes), et cela réduit le temps qu'elles peuvent consacrer à leur vie professionnelle, leurs engagements politiques, associatifs, ou à leurs loisirs.

Evolution du partage des tâches domestiques selon le sexe						
Unité : heures et minutes						
	Hommes			Femmes		
	1999	2010	Evolution	1999	2010	Evolution
Temps domestique	01:59	02:00	0:01	03:48	03:26	- 00:22
- Dont ménage, courses	01:04	01:08	00:04	03:06	02:35	- 00:31
- Dont soins aux enfants et adultes	00:11	00:18	00:07	00:27	00:36	00:09
- Dont bricolage	00:30	00:20	- 00:10	00:04	00:05	00:01
- Dont jardinage, soins aux animaux	00:14	00:14	00:00	00:11	00:10	- 00:01

Durée moyenne au cours d'une journée (du lundi au dimanche), France métropolitaine - Hommes et femmes ayant un emploi.
Source : Insee - Enquêtes Emploi du temps - © Observatoire des inégalités

Enfin, les difficultés à prendre en compte les enjeux liés à l'égalité femmes-hommes dans le cadre légal et dans la

sphère publique sont largement consolidées par le manque de présence des femmes dans la **sphère politique**. Leur participation est cependant largement encouragée depuis le début de la décennie, notamment au travers des lois de 2000 et 2013 sur la parité. Malgré cela, et en raison des contournements fréquents de ces lois, les femmes restent largement minoritaires dans les instances élues, et elles n'accèdent que rarement aux fonctions exécutives.

Que faire ? Quelques propositions...

- > Continuer à constituer un arsenal législatif sur la parité, accompagné par des campagnes de sensibilisation, afin de réduire l'impact des stéréotypes sur les parcours des femmes.
- > Une mise en place de quotas, comme cela a été le cas avec la loi Copé-Zimmermann de 2011, qui impose au moins 40 % de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises.
- > Mieux répartir les fonctions de soin, notamment aux enfants, avec une véritable ouverture du congé parental aux pères, et une augmentation des capacités et de la souplesse des structures d'accueil.

Nadine Lorin, Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité d'Indre-et-Loire, a fait remarquer qu'un travail sur les grilles indiciaires des branches professionnelles serait nécessaire, puisque l'on constate qu'à niveau de diplôme égal, les secteurs à dominante féminine rémunèrent moins bien leurs salarié-e-s.

Conclusion : L'égalité progresse, mais elle n'est pas acquise... il reste beaucoup à faire !

La question des droits des femmes doit tout d'abord rester une question de principe, d'égalité et de justice, et ne doit pas être réduite à une vision utilitariste en termes de gain de productivité.

Pour aller plus loin, il serait important d'élargir la focale, et de prendre conscience que la question

des droits des femmes peut être traitée dans le cadre de problématiques plus larges (comme la lutte contre l'emploi précaire, l'adaptation du temps de travail, etc.).

On peut également ajouter, comme cela a été fait dans les échanges avec la salle, que la question des femmes amène à reposer la question des valeurs de la société dans son ensemble : en effet, est-il bon de fonder notre modèle de réussite sur la compétition, valeur considérée comme masculine ? La question des femmes implique-t-elle ainsi de transformer fondamentalement les valeurs centrales de nos sociétés ?

Mieux connaître les situations des femmes et des hommes dans les quartiers prioritaires de la Région Centre-Val de Loire : présentation des tableaux de bord

Stéphanie Bigo, chargée de mission au COMPAS (Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale)

Enjeux et objectifs de l'observation sociale

<u>Pourquoi faire de l'Observation sociale ?</u>	<u>Comment faire de l'Observation sociale ?</u>
• Disposer d'une connaissance objective sur mes QPV ;	→ Adopter une approche statistique avec quelques indicateurs pertinents ;
• Comprendre les évolutions et les dynamiques de mes QPV ;	→ Etre en mesure de suivre les indicateurs dans le temps ;
• Repérer les fragilités dans mes QPV et identifier les enjeux ;	→ Croiser et interpréter ces indicateurs ; « <i>les faire parler</i> » ;
• Me positionner et mesurer les écarts	→ Disposer des mêmes indicateurs sur des territoires de comparaison ;
• Disposer d'outils communs de discussion ;	→ Partager les résultats de l'observation ;
• Mener une veille sociale sur mon territoire et dans mes QPV ;	→ Etre en mesure de reconduire la démarche en actualisant les indicateurs ;
• Evaluer les politiques publiques mises en place	→ Retenir quelques indicateurs pertinents à enrichir en fonction du dispositif évalué
• (...)	

L'ensemble des objectifs cités ci-dessus permet de constater qu'une étude d'observation sociale suppose d'avoir défini des **objectifs**, mais aussi de tenir compte de certaines **contraintes**, notamment dues à la disponibilité des données, au moment de l'enquête et dans le temps.

Présentation des tableaux de bord :

-Organisation des livrets

Les livrets (un par département) sont divisés en autant de parties que le nombre d'intercommunalités concernées par la Politique de la ville dans le département. Ces parties sont chacune divisées en quatre sous-thèmes : contexte démographique ; structure des ménages ; emploi et niveau de formation ; modes de vie.

-Définition des périmètres d'étude

Les quartiers prioritaires ont été reconstitués à partir des IRIS² des communes : en effet, si des données au niveau des QPV sont disponibles depuis peu, les données à l'IRIS sont comparables sur une plus longue période, et concernent un plus grand nombre d'items. Cependant, ces IRIS ne recouvrent pas toujours de façon parfaite le territoire des QPV, même s'il a été fait le choix de définir systématiquement un périmètre plus large que le quartier lorsque c'était le cas. Les écarts entre le territoire ici défini et les quartiers prioritaires sont cependant à regarder de près dans le cas des quartiers de petite taille.

A noter également que les périmètres des intercommunalités sont ceux d'avant le 1^{er} janvier 2017. Cependant, sauf cas exceptionnel, on peut estimer que les dynamiques observées entre quartier prioritaires et intercommunalités resteront les mêmes.

Méthode d'analyse, avec deux objectifs

1^{er} objectif : Comprendre la dynamique démographique du QPV

Les indicateurs présentés permettent de comprendre la dynamique démographique du quartier en question, et de savoir s'il s'agit d'éléments **spécifiques au quartier** (en comparant avec un territoire plus large), et si cette dynamique est **différente en fonction du sexe des individus**.

Iris composant le QPV...	Population municipale					
	Hommes			Femmes		
	2013	Evolution 2008-2013 effectif	part (en %)	2013	Evolution 2008-2013 effectif	part (en %)
Bourges Nord	7 747	-1 087	-12,3	8 459	-1 526	-15,3
Val D'Auron - Bourges	1 723	+97	+6,0	2 065	+185	+9,8
Ensemble des Iris de l'intercommunalité concernés par la Politique de la Ville	9 470	-989	-9,5	10 524	-1 341	-11,3
Intercommunalité hors Iris concernés par la Politique de la Ville	37 513	+747	+2,0	40 356	+993	+2,5
Département du Cher	151 291	-881	-0,6	160 359	-720	-0,4
Région Centre-Val de Loire	1 248 359	+17 525	+1,4	1 322 189	+21 435	+1,6
Ensemble des Iris métropolitains concernés par la Politique de la Ville	3 525 269	-28 183	-0,8	3 847 787	-35 083	-0,9

Source : Insee, RP

Dans l'exemple ci-dessus, pris dans la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, on observe

² L'IRIS constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. On en distingue trois types : IRIS d'habitat, IRIS d'activité, IRIS divers. 92 % sont des IRIS d'habitat, qui sont ceux qui sont concernés par cette étude. Leur population se situe en général entre 1 800 et 5 000 habitants. Ils sont homogènes quant au type d'habitat et leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...). (source : Insee.fr)

une forte baisse de la population dans les quartiers prioritaires (-9,5% pour les hommes et -11,3 %). On remarque cependant que cette dynamique est différente selon les quartiers, l'un étant fortement déficitaire tandis que l'autre est en augmentation démographique. Les chiffres des deux quartiers restent cependant en fort contraste avec le reste de l'Agglomération, ce qui amène à penser que des phénomènes propres aux quartiers prioritaires se jouent ici.

Une analyse plus fine de la situation sera permise en prenant en compte les taux par classes d'âge : on constate une forte augmentation de la population chez les individus de plus de 75 ans, tandis que toutes les autres classes d'âge sont en diminution, avec des différences fortes entre hommes et femmes. On constate cependant toujours un contraste important entre les deux quartiers prioritaires.

Les seules données ne fournissent pas ici d'explication, et les raisons sont à trouver dans les modifications du contexte local : un important projet de rénovation urbaine ou de construction de logements, peut amener une variation importante de la population sur un territoire restreint. C'est pourquoi les données obtenues via les tableaux de bord doivent être systématiquement confrontées aux éléments du terrain.

2^e objectif : Repérer et mesurer les inégalités femmes-hommes dans les QPV

Les **facteurs de fragilités** peuvent être distingués en s'intéressant aux structures des ménages, aux modes de vie, et à l'accès à l'emploi. Là encore, il s'agira de déterminer s'il y a inégalité entre hommes et femmes, et si cela est propre aux quartiers concernés.

Iris composant le QPV...	Evolution en % 2008-2013 du nombre d'hommes selon la classe d'âge							Total
	Moins de 15 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et plus	
Bourges Nord	-15,2	-7,8	-4,2	-19,5	-10,0	-9,3	+13,0	-12%
Val D'Auron - Bourges	-9,0	-4,6	+29,4	+7,4	+23,8	+37,6	+2,7	+6%
Ensemble des Iris de l'intercommunalité concernés par la Politique de la Ville	-13,9	-7,3	+1,6	-14,8	-6,0	-7,0	+12,5	-9,5%
Intercommunalité hors Iris concernés par la Politique de la Ville	+6,1	+6,3	-7,5	-4,5	+4,7	+12,9	+18,4	
Département du Cher	-0,2	-3,2	-7,2	-5,9	+4,2	+10,4	+9,0	
Région Centre-Val de Loire	+2,7	-2,0	-5,3	-3,3	+7,6	+10,8	+10,1	
Ensemble des Iris métropolitains concernés par la Politique de la Ville	+0,9	-8,0	-5,4	-2,4	+1,4	+8,8	+9,0	

Source : Insee, RP fichiers détail

Iris composant le QPV...	Evolution en % 2008-2013 du nombre de femmes selon la classe d'âge							Total
	Moins de 15 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et plus	
Bourges Nord	-24,2	-22,0	-30,9	-17,8	-6,9	-11,9	+9,9	-15%
Val D'Auron - Bourges	+2,0	+16,3	+46,3	-0,4	+62,9	+55,1	-44,0	+2,5%
Ensemble des Iris de l'intercommunalité concernés par la Politique de la Ville	-19,5	-16,5	-20,7	-14,0	+1,0	-7,3	+6,4	-11%
Intercommunalité hors Iris concernés par la Politique de la Ville	+4,6	-4,7	+1,8	-3,4	+9,0	+7,4	+12,0	
Département du Cher	-2,1	-5,8	-6,3	-5,3	+6,8	+5,7	+7,0	
Région Centre-Val de Loire	+2,6	-4,7	-7,8	-2,2	+9,0	+7,5	+7,9	
Ensemble des Iris métropolitains concernés par la Politique de la Ville	+1,5	-8,2	-7,8	-3,5	+9,5	+2,1	+4,3	

Parmi les facteurs de fragilités connus, on peut par exemple s'intéresser à la situation des **familles monoparentales**, qui sont pour 85 % d'entre elles composées de mères isolées avec leurs enfants. On sait en effet que ces familles sont beaucoup plus concernées par les situations de pauvreté (puisque 31 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté, contre 14 % pour l'ensemble des ménages). Il s'agit donc d'un facteur important de fragilité, qui rend difficile le retour ou l'accès à l'emploi.

Ces situations sont observables dans les tableaux de bord, dans la partie « structure des ménages », dont le premier tableau détaille les effectifs des familles monoparentales selon le sexe de la personne de référence. On peut également retrouver des données utiles dans la partie « modes de vie », qui comprend un tableau concernant les enfants de moins de 11 ans en fonction de l'activité des parents : on constate ici que les taux d'inactivité parmi les mères isolées sont particulièrement importants.

Si l'on s'intéresse à présent aux personnes à **bas niveau de qualification**, on peut constater des contrastes importants entre quartiers. Afin de rendre plus compréhensibles ces données, il est alors intéressant de croiser ces éléments avec les structures des populations par âge : ainsi, une population plus âgée dans un quartier donné peut expliquer un taux important de personnes ayant un bas niveau de qualification, étant donné que les générations plus anciennes sont en général moins diplômées. De même, on peut examiner les effectifs de jeunes adultes ayant un ou des enfants à charge, la parentalité précoce pouvant être une explication à l'arrêt des études.

Conclusion

On constate ainsi que l'utilisation des données statistiques d'un territoire, aussi fines soient-elles, implique un important travail de comparaison, de croisement des données entre les territoires, mais aussi au cours du temps, de préférence dans un dialogue local entre les parties prenantes. De plus, la confrontation avec les éléments de terrain est indispensable afin de saisir toutes les implications de ces données : c'est notamment ce qui peut être fait avec des dispositifs de participation citoyenne, comme les marches exploratoires.

[Observation qualitative par l'exemple des marches exploratoires des femmes des quartiers : retour sur une expérimentation nationale](#)

Laure Ferrand, sociologue, chargée de recherche au laboratoire LERFAS

Les marches exploratoires de femmes sont un dispositif participatif né dans les années 1990 au Canada, qui a connu ses premiers pas en France au début des années 2000 dans les quartiers prioritaires de la ville.

L'idée de ces marches vient de la socialisation spécifique des femmes : elles sont en effet amenées dès leur plus jeune âge à intégrer leur position de « reléguées socio-spatiales », c'est-à-dire leur **exclusion physique et symbolique de l'espace public**. Celui-ci est à entendre au sens large : il s'agit de la rue, mais aussi des sphères où se règlent les affaires « publiques », comme on l'a vu plus haut. L'objectif des marches exploratoires est ainsi de s'attaquer à cette question via l'espace physique, où l'on constate que les femmes emploient des stratégies spécifiques de contournement, érigeant des « murs invisibles »³ en fonction du contexte et du moment de la

³ Guy Di Méo, *Les murs invisibles : femmes, genre et géographie sociale*, coll. « Recherches », Armand Colin, 2011.

journée. Cela restreint leur expérience de la ville et participe de leur sentiment de ne pas être reconnues dans la sphère publique. Les marches exploratoires ont ainsi pour but de **favoriser la participation citoyenne des femmes, en leur permettant de se réapproprier l'espace et de les rendre actrices de leur sécurité et de l'amélioration de leur cadre de vie**. De plus, cela permet **d'engager une démarche partenariale entre les acteur·trice·s institutionnel·le·s** autour de la thématique de l'égalité femmes-hommes.

Une expérimentation nationale a été menée dans 13 villes, entre 2014 et 2016, à l'initiative du ministère de la Ville et du secrétariat d'État aux Droits des femmes. Selon la méthode proposée alors, les marches exploratoires de femmes consistent à « **explorer, avec un petit groupe de femmes (une dizaine au plus), un site particulier pour observer et analyser avec précision les atouts ou les faiblesses de l'espace urbain des quartiers que ces habitantes empruntent quotidiennement.** »

La médiation est assurée par des professionnel·le·s (souvent des médiateur·trice·s des territoires, des travailleur·se·s sociaux·ales, etc.), qui reçoivent en préalable une formation non seulement à la méthodologie et à l'utilisation des outils des marches, mais aussi aux questions de genre, de sécurité et d'espace public. Ils et elles prennent en charge l'élaboration du plan de travail par territoire, formalisent les retours d'expérience et apportent une aide à la rédaction du rapport écrit. Les marches ne sont ainsi pas censées être un dispositif autonome, et sont pensées ici pour garder un lien fort à l'institution. Elles se déroulent en trois étapes :

1. la **cartographie** : repérer les points sécurisants et insécurisants
2. les **marches exploratoires**, qui doivent être effectuées à 3 moments de la journée : matin, après-midi, soir. Lors de ces marches, les habitantes présentes se répartissent les différents rôles : chronométrage des arrêts, prise de notes, repérage cartographique, etc., accompagnées des médiateur·trice·s.
3. la **marche de restitution aux élu·e·s et acteur·trice·s institutionnel·le·s** : à partir d'un rapport reprenant les éléments relevés lors des marches exploratoires, les habitantes sont alors censées formuler des recommandations.

L'évaluation menée a alors consisté à s'interroger quant à l'impact véritable de ces marches, et notamment à déterminer si celles-ci avaient réussi à engendrer une logique ascendante dans les 4 villes faisant objet de l'évaluation. L'idée était ici de comprendre les leviers, les logiques d'action et les limites du dispositif via une approche compréhensive et au travers d'une démarche qualitative.

Du côté du **profil des participantes**, il a ainsi été relevé qu'elles sont en majorité des usagères des structures à caractère social des territoires, avec deux profils majoritaires : des mères de famille, âgées entre 30 et 40 ans, en général sans emploi ; ou bien des retraitées ayant une longue expérience de l'engagement associatif ou politique. En effet, les structures désignées pour la mise en place du dispositif ayant été prises par le temps, le recrutement des participantes s'est donc fait en général dans les publics déjà connus de ces structures, avec lesquels une relation de confiance était déjà établie.

Les participantes témoignent en majorité d'un **recours quotidien à des stratégies de contournement**. Leur mobilité dans l'espace public, en général à pied ou en transport commun, se limite à des raisons domestiques ou professionnelles. Cependant, les entretiens font ressortir que la peur qu'elles y ressentent n'est en général pas liée à des expériences personnelles de violences physiques, mais à l'anticipation de violences possibles liées à leur statut de femmes. C'est donc une **violence de genre** qui opère ici, ce qui appuie l'hypothèse que **leur expérience de l'espace public est spécifique**.

Il s'agit cependant en général d'habitantes qui disent ressentir un **sentiment d'appartenance fort au quartier**, et ce d'autant plus que leur présence y est ancienne. Elles témoignent ainsi d'une **volonté d'améliorer le quartier**, et d'en protéger les habitant·e·s les plus faibles, au travers de leur participation aux marches. Celles-ci sont également l'occasion pour elles de **créer du lien social** avec d'autres femmes du quartier.

Du côté des **critiques** qui peuvent être faites quant à ce dispositif, on peut tout d'abord noter qu'au lieu d'augmenter le pouvoir d'agir des habitantes, **les marches exploratoires ont plutôt contribué à augmenter le pouvoir d'agir des médiateur·trice·s sociaux·les**. En effet, le dispositif leur octroie un statut d'interlocuteur·trice légitime faisant l'interface entre acteur·trice·s institutionnel·le·s, élu·e·s et habitant·e·s, ce qui leur a permis de voir leur expertise reconnue par les acteur·trice·s du territoire. Leur légitimité est d'autant plus forte qu'ils et elles se sont en général placé·e·s comme relais assurant le respect du cadre donné, notamment en prenant en charge la rédaction du rapport écrit dans une langue et un vocabulaire propres aux institutions publiques : ils exercent ainsi un pouvoir de **normalisation**, cadrant voire censurant la parole des habitantes. Ces dernières sont ainsi amenées à s'autocensurer, dans un contexte qui, loin de développer leur capacité à se faire entendre, les soumet à une **triple injonction** :

- **Injonction de participation**, qui doit cependant obéir à certaines règles, et notamment s'adapter au langage et au vocabulaire des acteur·trice·s institutionnel·le·s. Les participantes sont ainsi enjointes à acquérir des compétences langagières censées permettre une parole plus « libérée », à partir d'un savoir « expert »

- **Injonction d'autonomie**, qui s'accompagne d'une dépolitisation des problèmes sociaux, en réduisant le problème à la « responsabilité » des femmes. Ainsi, les problèmes constatés sont régulièrement ramenés à des problèmes individuels, alors même que l'idée des marches exploratoires est de rassembler des femmes pour témoigner des entraves à l'usage de l'espace venant d'un état de fait systémique.

- **Injonction à l'émancipation**, qui est en fait déniée par la dépolitisation et la négation de la question du genre, les problèmes constatés étant ramenés aux situations individuelles : les femmes sont alors présentées comme responsables de leurs difficultés par leur manque de volonté d'émancipation.

Toutes ces injonctions n'amènent ainsi pas à remettre en question les rapports de domination que les marches exploratoires sont pourtant censées mettre en lumière.

Afin de mettre en œuvre des marches exploratoires qui permettent une véritable prise en compte de la parole des habitantes, Laure Ferrand met en lumière plusieurs « **points de vigilance** » :

- Veiller à la sensibilisation aux questions de genre de tou·te·s les acteur·trice·s, des élu·e·s aux habitantes.

- Faire en sorte que le « recrutement » des habitantes ne se limite pas aux usagères des structures sociales, mais qu'il y ait un temps de recrutement suffisamment long pour toucher les habitantes

les plus éloignées des structures à caractère social.

- Proposer des horaires qui permettent une participation des jeunes femmes, scolarisées ou actives.
- Veiller à la liberté de parole des habitantes pour réduire l'asymétrie des positions sociales.
- Mettre en place une veille quant aux réponses concrètes apportées par les municipalités.

Conclusion : une journée d'initiation... pour aller plus loin

Un dossier-ressources a été remis aux participants sur clé et le compte-rendu est complété par les supports de présentations des intervenantes.

Lien vers le dossier ressources

<https://goo.gl/Brb2x2>

Lien vers le support de l'observatoire des inégalités

<https://goo.gl/IYXm16>

Lien vers le support du Compas

<https://goo.gl/REHAVH>

Lien vers le support de Laure Ferrand du Lerfas

<https://goo.gl/4Yr72a>

Les différents temps de la journée ont ainsi permis de mettre en lumière le fait qu'en matière d'égalité femmes-hommes, disposer de données quantitatives précises et diverses est nécessaire pour l'action locale. Celles-ci permettent ainsi de prendre conscience du caractère systémique de certaines inégalités entre femmes et hommes dans et hors des quartiers. Cependant, ces éléments doivent être complétés par des éléments qualitatifs, et en cela la prise en compte de la parole des habitant·e·s est primordiale. Des dispositifs de participation sont donc à développer.

Le questionnaire de satisfaction diffusé suite à la journée a permis de constater qu'elle a donné l'occasion pour les participant·e·s de nouer de nouveaux contacts (pour la moitié des répondant·e·s), ce qui était d'autant plus intéressant qu'un certain nombre d'entre eux et elles étaient nouveaux et nouvelles à leur poste, ou n'avaient jamais assisté à une action de Villes au Carré (pour plus d'un tiers d'entre eux et elles). Les répondant·e·s ont déclaré avoir été satisfait·e·s ou très satisfait·e·s du contenu, de la cohérence des interventions, et de la possibilité de pouvoir réinvestir les savoirs et méthodes présentés dans leur cadre professionnel. Ils et elles ont également pu mesurer, avec l'intervention de Stéphanie Bigo, la précision de la mise en perspective que permettaient les données statistiques, et l'importance d'un accompagnement à leur utilisation.

Le cadre semble ainsi propice à un renforcement des contacts entre acteur·trice·s de la ville autour de l'égalité femmes-hommes, via des outils certes complexes mais qui permettront à terme d'accroître la pertinence des actions formulées.

Villes au Carré fera des propositions d'interventions dans chaque département pour décliner ce travail en proximité, en lien avec le réseau des déléguées aux droits des femmes et à l'égalité et les professionnels de la politique de la ville.

Contact :

Cécile Dublanche, directrice de Villes au Carré

06 85 60 84 97 cecile.dublanche@villesaucarre.org

